

désirables concernant la religion et l'Église d'Angleterre.

4°. Aider les ministres qui voudraient réunir des étrangers autour d'eux à apprivoier et effacer les églises et les chapelles qu'ils desservent déjà.

5°. Adopter les meilleurs moyens de faire connaître aux étrangers les dépôts d'ouvrages religieux, les églises et chapelles où ils pourraient entendre le service religieux dans leur langue nationale.

C'est là où en conviendra, d'étranges présentations ! Où sont donc les anglicans de France, d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, d'Amérique même et des autres parties du monde ? On ne trouve des anglicans hors des îles britanniques que sur les points du globe où l'on rencontre des Anglais. L'Allemagne protestante elle-même ne possède pas, au milieu de ses sortes variées, la puissance anglicane. La présence d'un million d'étrangers à Londres n'y amène certainement pas un anglican de plus. Quelle nécessité donc de multiplier les services de l'Église officielle, d'avoir des chapelles provisoires, de se livrer à des prédictions extraordinaires.

Nous comprenons que le gouvernement anglais, qui s'impose de si grands sacrifices pour cette sévérité, s'occupât des moyens de fournir à tous les étrangers la facilité de remettre leurs devoirs religieux. Or, il est certain que parmi les visiteurs, ceux professant la religion catholique seront les plus nombreux, et que les chapelles ou églises catholiques de Londres seront insuffisantes à les admettre, même pour entendre seulement une messe basse.

Il serait donc du devoir du Gouvernement de mettre temporairement à la disposition du Cardinal-Archevêque de Westminster des locaux qui seraient provisoirement convertis en chapelles, afin que les étrangers pussent consacrer à Dieu le jour du dimanche. Il serait nécessaire d'accroître aussi le nombre des églises, en les appuyant des diverses parties du continent ; mais ce ne sont certes pas les membres du clergé anglican qui seront en trop petit nombre !

L'initiative prise par l'Évêque de Londres ne peut manquer d'appeler la sévère attention de Son Ein. l'Archévêque de Westminster. Les catholiques de Londres ont beaucoup à faire pour offrir à leurs frères du continent qui les visiteront l'année prochaine les secours indispensables. Nous espérons bien que les visiteurs de l'exposition n'iront pas à Londres pour afficher aux yeux des Anglais l'incrédulité et l'impiété dont on accuse les habitants du continent. Une question importante pour les catholiques qui ont l'intention de visiter Londres durant l'exposition, est de savoir s'ils pourront entendre la messe le Dimanche. Si le gouvernement ne vient pas en aide aux efforts de l'autorité ecclésiastique, il est matériellement certain qu'ils ne le pourront pas.

## MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 31 JANVIER 1851.

Première Page :—L'Église en Angleterre.—L'exposition et les Catholiques.

Feuilleton :—Le Montagnard ou les deux Républiques—1793—1848—(suite.)

### Un protestant consequent.

Nous extirpons du *New-York Freeman's Journal* la lettre suivante adressée à l'éditeur du *Church of Ireland Magazine*, par un célèbre médecin, Dr. Richard Graham, que ce journal avait attaqué à l'occasion d'une correspondance amicale échangée entre lui et un prêtre catholique :

" Je suis protestant par le hazard de ma naissance, et de mon éducation, comme je serais catholique si j'étais né de parents catholiques, et avais reçu mon éducation à Maynooth. Étant protestant, j'ai appris à

rester l'autorité de l'Église, même l'autorité du *Church of Ireland Magazine*. On m'a aussi appris à feuilleter les Écritures, à les lire « sans notes ni commentaires », et à les interpréter moi-même à mon gré.

Comme protestant, j'ai donc ce droit, et j'en use sans m'embarrasser de votre censure, « ni de l'autorité de toutes les Églises, ni des hommes d'Église, le protestantisme, dans toutes ses nombreuses modifications, étant basé exclusivement sur ce droit de jugement privé. Vous, et les autres ministres protestants qui rédigent le *Church of Ireland Magazine*, vous voudrez bien nous enlever ce droit, si vous le pouvez. Vous expérimenter, par rapport à vous-mêmes, l'inconveniencie pratique de ce droit ; alors, force « déclination », et quand vous vous sentez pressés de trop près par les protestants disidents, vous prenez un ton violent, et usez d'un langage grossier, pour les calomnier et, leur prêter des motifs vils et corrompus quand ils s'avise de faire ce que vous leur avez enseigné, et conseillé.

Nous étions séparés de l'Église catholique en proclamant le « droit de jugement privé », et continuant, même à présent, dans ces controverses avec l'Église de l'ome de faire sonner bien haut ce droit assumé dans toutes les églises et sur toutes les plate-formes, vous tournez vers vos congrégations respectives, et vous nous dites : « Gardez-vous de penser en opposition à notre enseignement. »

Ainsi vous souffrez le chand et le froid simultanément ; ayant une mesure pour vous « une autre pour ceux qui sont ne pas penser comme vous. En un mot, vous exercez un despotisme odieux et intolérable auquel tout vrai protestant refusera de se soumettre. « Que vous importe si je crois à quelqu'autre, ou à toutes les doctrines de l'Église de Rome ? En les croyant toutes, je deviendrais catholique, ce que j'aurais le droit de faire par l'exercice de mon « jugement privé » selon votre propre enseignement.

Ce qui constitue un Catholique, est parfaitement clair : en quoi consiste le protestantisme ? cela n'est pas également clair. Aucune église protestante ne l'a défini. Vous parlez ne pas comprendre la question, ou bien vous la dénaturez à dessein. « Je puis être protestant, et croire à la Transubstantiation, ou à aucune autre doctrine quelqu'elle puisse être, pourvu que je proteste contre l'autorité de l'Église catholique, et à plus forte raison contre celle d'aucune autre Église, et que je substitue à sa place mon propre « jugement privé. »

Si tout ceci n'est pas exact, je vous serai obligé, et vos lecteurs en général le seront aussi, si vous pouvez m'apprendre ce que c'est que le protestantisme. Mais je vous désire d'en donner une autre définition ; et, par conséquent, il est clair que vous ne sauriez justifier vos attaques contre aucune secte religieuse, puisque vous n'avez point mission pour enseigner, n'ayant, d'après votre propre doctrine « aucune autorité ? »

### Les Évêques Anglais d'Exeter et de St. David.

(Nous avons déjà dit que les évêques Anglais d'Exeter et de St. David avaient refusé de signer l'adresse de leurs frères évêques, à la Reine, au sujet de l'agression papale.) L'Évêque d'Exeter a donné les raisons de son refus dans une lettre adressée à la Reine, et rendue publique par la voie des journaux.)

L'Évêque de St. David a fait comme celui d'Exeter, connaître les motifs qui l'ont empêché de signer l'adresse de l'Épiscopale à la reine. Dans une lettre adressée à l'Archévêque de Cantorbéry, il déclare ne pouvoir adhérer aux allusions faites à la loi d'Elisabeth : « car, dit-il, les dispositions en ont été abrogées par le bill d'émancipation. En la citant on prouve rien, ou on prouve trop. En effet, cette loi n'a-t-elle pas été violée déjà, sans réclamation, par l'envoie des vicaires apostoliques, et est-il raisonnable d'accuser le Pape de ne pas tenir compte d'une

loi qu'on a si longtemps laissé dormir ? La rappeler, c'est exprimer un désir de la voir remettre en vigueur ; or, ce serait annuler l'acte d'émancipation.... et l'Évêque de Saint-David ne peut consentir à accepter la responsabilité des paroles qui, directement ou indirectement tendent à ce but. Reprocher au Pape une impardonnable insulte, parce qu'il prétend le retour des Anglais à sa propre église, c'est une querelle toute gratuite, puisqu'il doit considérer cette démarche comme le plus grand bonheur qui leur puisse arriver. » Enfin le Prélat anglican est « effrayé » de voir dans l'Adresse une passage qui semble « inviter le Parlement à imposer silence par une loi au posélytisme des catholiques. »

Ces deux dignitaires de l'Église établie ne sont pas les seuls qui jugent si sainement la position des catholiques et la démarche du Saint-Père. L'Évêque anglican de Norwich répondant à une Adresse antipapiste signée par près de huit cents membres de son clergé, leur dit : Qu'ils peuvent sans doute « voir avec méfiance une nouvelle organisation de l'Église romaine, qui ne peut s'expliquer que par un grand accroissement de ses membres ; » que les titres nouveaux indiquent une rivalité avec ceux que portent les Évêques de l'Église d'Angleterre ; que le titre de cardinal est fait pour leur de plaisir ; mais « qu'une Église épiscopale n'est pas tolérée si on entame la liberté qu'elle a de choisir ses Évêques, de déterminer leur nombre et leur rang et de donner quelque titre que ce soit, pourvu que ces titres ne portent pas atteinte à des droits existants. » On peut être choqué d'entendre les Évêques catholiques dire : Nous gouvernons tels et tels diocèses avec la juridiction ordinaire, et tels autres comme administrateurs ; mais une division territoriale quelconque est nécessaire pour toute communion chrétienne, et dans une Église épiscopale, le terme qui désigne le district d'un Évêque est diocèse. C'est une chose triste d'entendre des compatriotes et des chrétiens affirmer que dans leur communion seule on peut se sauver « mais au tolérant l'Église romaine, il faut nécessairement tolérer sa foi dans ses dogmes. Or, la question de cette tolérance est déridée. » On aurait beau défendre au Cardinal Wiseman de porter son titre, aux Évêques de prendre ceux de leurs diocèses, « sous d'autres noms ce serait la même organisation, le même travail, » malgré toutes les lois qu'on pourrait inventer. Je ne veux pas, continue le Prélat anglican, exagérer le danger de ce progrès de l'Église romaine, mais si le jour était proche où il faudrait défendre la vraie foi contre les envahissements de cette Église, ce ne se rait pas dans le cabinet de la reine ou dans l'arène du Parlement que le débat devrait être vidé, mais dans nos paroisses respectives.

De telles paroles font assez voir que les mesures violentes, si on y voulait recourir, ne rencontraient pas aux catholiques, nous devons conclure que le premier ministre reconnaît qu'il a fait fausse route et que son brûlot, loin de porter la désolation chez les catholiques, n'a servi qu'à atténuer la manifestation du bon sens public. Les scènes ignobles de la rue ont pu soulever l'indignation de l'Europe catholique et jeter la douleur dans le cœur de nos frères d'Angleterre, mais chez eux, une émeute ne décide pas une question. Le ministère n'a pas, on l'a vu par la réponse de la reine, partagé les passions de lord John Russell ; la présence des Irlandais au Parlement rendrait très-douteux le résultat d'une tentative contre à leurs droits ; il est donc possible que la liberté des catholiques ne soit pas sécurisement mise en péril.

Leur attitude dans les meetings impose aussi à leurs adversaires. À Norfolk, dans le Worcestershire, à Surrey, s'ils n'ont pas triomphé, du moins ils ont noblement défendu leur cause. — *Ami de la Religion.*

enchanté de les garder plus longtemps. Il y a tout des deux côtés force poignées de mains données, et l'on se sépara les meilleurs amis du monde.

Au fond, ce n'était pas un méchant homme ; il avait peur, voilà tout. La petite troupe s'était mise en marche malgré le vent qui, de minute en minute, devenait plus violent et soulevait devant eux en tourbillons les feuilles arrachées aux arbres.

Il va y avoir un orage terrible, dit Crépaux ; je connais ce vent là.

A la grâce de Dieu, dit le marquis. Quand la pluie tombera, nous couvrirons Jeanne avec nos manteaux. Et s'approchant de la jeune fille, il ajouta d'une voix à la fois affectueuse et inquiète : il te faudra bien du courage, ma pauvre enfant, car la Providence te réserve de longues épreuves.

J'ai du courage et de la force, mon père, répondit la jeune fille en relevant son charmant visage.

Henri, qui était en avant, la serra sur son cœur et lui prenait le bras sous le sien, il lui dit : Vois-tu, ma petite sœur, tu resteras chez Mme Bressieux ; c'est une excellente femme qui aura pour toi les soins et l'affection d'une mère.

Seule ! sans vous !, interrompit Mme de Saverne épouvanter : oh ! je t'en prie, ne laisse pas pas ici !... quittons la Provence, j'ai le pressentiment que ce pays nous portera malheur... ah ! mon frère, j'ai peur ici !... et homme qui nous poursuit et qui est tout plus contre nous...

L'orage grandissait : les grondements du ton-

### Bienfaits de la Réforme.

Le Due de Bedford, frère de Lord John Russell, joint de l'énorme revenu suivant qui provient des biens de l'Église Catholique confisqués par Henri VIII, et confisqués par ce prince à John Russell duquel la famille du premier ministre tient son origine :—

L'Abbaye de Dunkswell.	£19,000
Tavistock.	57,712
Le Prieuré de Mount Grace.	43,000
Castle Hedingham.	1,847
L'Abbaye de Woodburn.	27,000
La Précambie de Melchiburn.	13,000
L'Abbaye de Thordley.	25,650
Covent Garden.	10,000
St. Peter, (Cornwall) et la propriété des Dominicains à Exeter.	10,000
Beaulieu.	20,000

Total. £227,209

Après cela Lord John Russell n'a-t-il pas droit de vanter les « grands bienfaits de la gloire réformée, » et de se fâcher contre les empêchements de l'Église Catholique qui ne réclame que sa part de liberté sans songer à demander les anciens biens dont elle a été dépossédée ? Mais comme l'ombre même du danger fait trembler une mauvaise conscience, les douze millions sterling de revenu de l'Église établie par la loi, et les chiffres ci-dessus, peuvent aider à nous expliquer l'épouvante de cette Église et de lord John Russell qui la gouverne en ce moment, à la vue de l'immense mouvement catholique qui s'opère actuellement en Angleterre.

### ANGLETERRE.—Londres, 23 décembre.—Lord Petre, M. Ch. Langdale et plusieurs personnes distinguées, à la tête d'une députation des catholiques, ont présenté au cardinal Wiseman une adresse dans laquelle, après avoir rappelé les outrages dont le suivant prélat a été l'objet, ils revendentiquent le droit de porter avec lui les haines qu'a soutenues l'acte du Souverain-Pontife pour lequel ils protestent de leur pieux dévouement. Le clergé et les fidèles d'Islington, les membres de la Société de St. Viaticus, le prieur et la communauté du monastère de Downside, ont aussi envoyé des adresses au Cardinal-Archevêque.

### Ordination.

Hier, Mgr. l'Évêque de Martyropolis a célébré, dans la chapelle du petit séminaire de Ste. Thérèse, les ordres-maîtrises à MM. Plessis dit Belair, A. Z. Poulin, F. X. Bourdon nais, et la tonsure à M. L. Z. Gascon.

Mgr. l'Évêque de Montréal devant être absent jusqu'à mardi prochain, le Buste en marbre, représentant Sa Grandeur, qui devait lui être présenté demain, jour de sa fête, par Son Honneur le Maire de Montréal, ne lui sera offert que jeudi, le 6 Février prochain.

Nous lissons dans le *Herald* que six d'entre les messieurs décètent ville et des environs qui étaient allés tenter fortune en Californie, sont arrivés la semaine dernière, et se disent très-satisfait de leur lointaine excursion, bien qu'ils n'aient pas réalisé à la lettre les espérances qui les avaient attirés dans le moderne Eldorado. Des amis canadiens qu'ils y ont laissés, les uns en seraient volontiers revenus, si les moyens pécuniaires ne leur eussent fait défaut, les autres étaient trop engagés dans l'exploitation des mines pour songer au retour.

Au nombre des nouvelles apportées par les derniers arrivages d'Angleterre, est celle de l'arrestation à Londres de Robert Fenning Coles, ci-devant l'un des employés de la banque succursale de la Cité, à Québec, et disparaît le 29 septembre dernier, après avoir couru, dit-on, des sonneries considérables en valeurs monnayées au préjudice de cette institution. On sait que la banque de la Cité avait offert par la voie des journaux une ré-

au nombre des nouvelles apportées par les derniers arrivages d'Angleterre, est celle de l'arrestation à Londres de Robert Fenning Coles, ci-devant l'un des employés de la banque succursale de la Cité, à Québec, et disparaît le 29 septembre dernier, après avoir couru, dit-on, des sonneries considérables en valeurs monnayées au préjudice de cette institution. On sait que la banque de la Cité avait offert par la voie des journaux une ré-

au nombre des nouvelles apportées par les derniers arrivages d'Angleterre, est celle de l'arrestation à Londres de Robert Fenning Coles, ci-devant l'un des employés de la banque succursale de la Cité, à Québec, et disparaît le 29 septembre dernier, après avoir couru, dit-on, des sonneries considérables en valeurs monnayées au préjudice de cette institution. On sait que la banque de la Cité avait offert par la voie des journaux une ré-

au nombre des nouvelles apportées par les derniers arrivages d'Angleterre, est celle de l'arrestation à Londres de Robert Fenning Coles, ci-devant l'un des employés de la banque succursale de la Cité, à Québec, et disparaît le 29 septembre dernier, après avoir couru, dit-on, des sonneries considérables en valeurs monnayées au préjudice de cette institution. On sait que la banque de la Cité avait offert par la voie des journaux une ré-

au nombre des nouvelles apportées par les derniers arrivages d'Angleterre, est celle de l'arrestation à Londres de Robert Fenning Coles, ci-devant l'un des employés de la banque succursale de la Cité, à Québec, et disparaît le 29 septembre dernier, après avoir couru, dit-on, des sonneries considérables en valeurs monnayées au préjudice de cette institution. On sait que la banque de la Cité avait offert par la voie des journaux une ré-

au nombre des nouvelles apportées par les derniers arrivages d'Angleterre, est celle de l'arrestation à Londres de Robert Fenning Coles, ci-devant l'un des employés de la banque succursale de la Cité, à Québec, et disparaît le 29 septembre dernier, après avoir couru, dit-on, des sonneries considérables en valeurs monnayées au préjudice de cette institution. On sait que la banque de la Cité avait offert par la voie des journaux une ré-

au nombre des nouvelles apportées par les derniers arrivages d'Angleterre, est celle de l'arrestation à Londres de Robert Fenning Coles, ci-devant l'un des employés de la banque succursale de la Cité, à Québec, et disparaît le 29 septembre dernier, après avoir couru, dit-on, des sonneries considérables en valeurs monnayées au préjudice de cette institution. On sait que la banque de la Cité avait offert par la voie des journaux une ré-

compense de deux mille piastres à quiconque livrerait ce fugitif aux mains du geôlier de l'une des prisons de cette colonie.

Une dépêche télégraphique transmise à vantier de Québec nous apprend que le procès de M. Hamilton, impliquant avec Coles dans cette affaire, était en voie d'instruction, et que le caissier de la Banque, M. Galt, n'avait pas eu assez de temps à jour pour mercredi pour rendre témoignage.

Le Palais de Cristal de Hyde Park à Londres, a été livré aux Commissaires Royaux, pour inspection, le premier de janvier, qui fut ensuite établi à cette époque. Dix mille personnes se sont empressées d'aller payer leur tribut d'admiration à cette construction prodigieuse destinée à être la merveille architecturale de nos jours.

Les préparatifs de la Grande Exposition se continuent avec activité. Parmi les articles envoyés de l'Inde est une robe en perles estimée à 100 000 dollars ; une selle montée en or et en émail, évalu